

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2024 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, LAMARCHE Catherine, MILLÉRIOUX Damien, DUTERTRE Manon, NAULEAU Daniel et AUBRUN Thomas.

Etaient absents excusés : GAULT Isabelle pouvoir à FEUFEU David,
BRAUD Catherine et BOUDIER Mickaël

Secrétaire de séance : RIBETTE Aurélien

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : Néant.

1 – Indemnités des élus : annule et remplace la délibération n° 5 du 27 mars 2024

Pour rappel :

l'article L2123-23 indique que « *les mairesperçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à [l'article L. 2123-20](#) le barème suivant :*

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	25,5
De 500 à 999	40,3 1 656.54 € BRUT/MENSUEL
De 1 000 à 3 499	51,6
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Barèmes adjoints :

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
Moins de 500	9,9
De 500 à 999	10,7 439.83 € BRUT/MENSUEL
De 1 000 à 3 499	19,8
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33

A la demande de Monsieur le Maire le Conseil Municipal avait décidé par la délibération du 27 mai 2020 d'appliquer le taux actuellement en place à savoir : 31% pour l'indemnité du maire et 8.25 % pour l'indemnité des adjoints.

A ce jour, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter ces taux non pas avec les taux en vigueur (voir barème ci-dessus) mais avec un taux de 34.40 % pour l'indemnité du Maire, 9.5 % pour l'indemnité des adjoints et 4.75 % pour les conseillers délégués.

Considérant que la commune dispose de trois adjoints et deux conseillers délégués, et dispose d'une enveloppe globale qui s'élève à 72.40 % de l'indice terminal de la fonction publique,
Considérant que la commune compte 980 habitants,

Récapitulatif :

Maire : 34.40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP : 1414.02 € brut mensuel

1er adjoint : 9.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP : 390.50 € brut mensuel

2^{ème} adjoint : 9.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP

3^{ème} adjoint : 9.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP

1er Conseiller délégué : 4.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP : 195.25 € brut mensuel

2^{ème} Conseiller délégué : 4.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité ces nouveaux taux modifiés.

2 - Modification des horaires d'ouvertures au public

Monsieur le Maire signale que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture de 17 h par semaine répartie comme suit :

lundi matin de 9 h à 12 h 30 mercredi de 14 h à 19 h

vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à **19 h**

Vu le constat de basse fréquentation le vendredi de 18 h à 19 h et compte-tenu de l'attribution de tâches supplémentaires de travail, à savoir : site internet mise à jour et infos régulières à diffuser...

Il est proposé au Conseil Municipal de diminuer d'une heure l'ouverture hebdomadaire au public.

L'amplitude horaire d'ouverture au public proposée sera de 16 h par semaine selon la réorganisation suivante :

lundi matin de 9 h à 12 h 30 mercredi de 14 h à 19 h

vendredi de 9 h à 12 h30 et de 14 h à **18 h**

Cette heure sera redistribuée sur le mardi après-midi lorsque la Mairie est fermée au public pour optimiser le temps de travail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} juin 2024 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à ce changement.

3 – Adhésion Ingénierie Départementale 79

Le Département a créé l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux un accompagnement concret pour des projets, une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Pour l'année 2024 l'adhésion est de 100 € et tient compte de l'adhésion au CAUE 79 de 100 € également.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à ID 79 pour un montant de 100 € pour l'année 2024

4 – Divers devis

4.1 Panneaux signalétiques :

Mr Métais Jacques présente au Conseil deux devis étudiés lors de la dernière commission voirie-bâtiment :

Entreprise Mavasa : panneaux SNCF, village, etc...	2 650.78 € TTC
Entreprise Mavasa : plaque et n° de rue	5 516.12 € TTC
Entreprise Signaux Girod : non complet seulement n° et plaques de rue	7 293.17 € TTC

Le Conseil décide à l'unanimité de voter pour les devis de l'entreprise MAVASA pour un montant total de 8 166.90 € TTC afin de remplacer certains panneaux ainsi que les numéros de rues devenus illisibles et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernés.

4.2 Réfection WC publics :

Mr FEUFEU présente au Conseil trois devis étudiés lors de la dernière commission voirie-bâtiment :

Christophe PROTTEAU : 1 056.00 € TTC (Carrelage)
Jean-Pierre LARGEAU : 6 430.80 € TTC (Électricité/Plomberie)
Gael BELEGOU 5 558.39 € TTC (Plomberie)

M. MÉTAIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil décide à l'unanimité de voter pour le devis de l'entreprise BELEGOU Gael pour un montant de 5 558.39 € TTC ainsi que pour celui de l'entreprise PROTTEAU Christophe pour un montant de 1 056.00 € TTC.

4.3 Réfection de chaussées

Mr Métais Jacques présente au Conseil deux devis étudiés lors de la dernière commission voirie-bâtiment :

Travaux Point à Temps Automatique Partiel : COLAS	15 552.00 € TTC
TECHNIROUTE	21 150.00 € TTC

Le Conseil décide à l'unanimité de voter pour le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 15 552.00 € TTC ainsi que pour celui de l'entreprise TECHNIROUTE pour un montant de 21 150.00 € TTC pour réparer la route de Rougny, ainsi que les lieux-dits tels que La Roche aux Enfants, Chateauroux, Le Quaireux ainsi que La Chaussée.

4.4 Fauchage d'accotement

Mr Métais Jacques présente au Conseil deux devis étudiés lors de la dernière commission voirie-bâtiment :

Entreprise FRAGU Cyril : 13 € / km HT largeur 2M
Entreprise E.T.A Billy Thomas : 18 € / km HT largeur 2M

Le Conseil décide à l'unanimité de voter pour le devis de l'entreprise FRAGU Cyril pour un montant de 13 € / KM H.T. sur 2 M de largeur.

Il est évoqué qu'un contrat pourrait être passé pour les prochaines années pour ne pas avoir à revoter dans l'urgence pour le fauchage des bords de chemins et routes.

D'autres devis sont en cours d'étude : travaux de chauffage au foyer des jeunes, remise en conformité électrique à l'atelier municipal ainsi qu'à la Mairie et pourront nécessiter une demande de subvention.

5 – Infos diverses

- M. Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail qu'il a reçu de la part de la Commune d'AMAILLOUX concernant des nuisances olfactives du centre d'enfouissement de déchets qui s'agrandit. Les nombreuses pluies ont accentué le problème.

Depuis plusieurs mois les habitants de la commune et ceux de la commune de CHICHÉ et de certaines communes avoisinantes se plaignent de ces odeurs qui s'en dégagent. Ces Municipalités ont reçu de nombreuses plaintes et se posent des questions sur les risques encourus par la population.

Les Maires des communes d'Amailloux et de Chiché demandent aux autres communes voisines de bien vouloir les aider dans leur démarche pour solutionner le problème et de bien vouloir voter une motion de soutien.

M. Le Maire demande donc au conseil Municipal son accord pour voter pour cette motion de soutien et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6 - Questions diverses

- La réunion pour désigner les jurés d'assise aura lieu à Airvault le mardi 7 mai et ce sera Mme BRAUD Catherine qui y représentera la commune.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin et il est donc demandé aux Conseillers de réserver un créneau pour tenir les permanences. Un tableau de positionnement leur sera envoyé dans la semaine.
- Le 4 août aura lieu "les soirées du Patrimoine"
- Le 23 mai le bureau du "Pays de Gâtine" organise une réunion à la salle multiculturelle.
- Il est demandé si les panneaux qui avaient été mis à l'envers par les agriculteurs pour leur mouvement de contestation ne pourraient pas être remis à l'endroit.
- L'architecte M. Pericolo doit venir commencer son diagnostic de l'église la semaine prochaine. Il faudra voir avec lui s'il désire que l'église soit fermée pendant son intervention et ce dont il a besoin.

Fin du Conseil Municipal à 21 heures 30

Rappel des délibérations du 30 avril 2024

- 1. Indemnités des élus : annule et remplace la délibération n° 5 du 27 mars**
- 2. Modification des horaires d'ouvertures au public**
- 3. Adhésion Ingénierie Départementale 79**
- 4. Divers devis**
- 5. Infos diverses**
- 6. Questions diverses**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine Absente
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Pouvoir à FEUFEU David	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien